



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau
Quebec**

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|---|---|
| Title - Sujet CSIC Spare Parts Procurement Ops #2 | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-178639/A | Date 2017-02-01 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W8482-178639 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FX-010-26161 | |
| File No. - N° de dossier 010fx.W8482-178639 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-15 | Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST |
| F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes | |
| Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Saulnier, Jaime-Lynn | Buyer Id - Id de l'acheteur 010fx |
| Telephone No. - N° de téléphone (819) 939-3256 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Formation Commander HCM Dockyard Bldg 206 Halifax, Nova Scotia B3K 5X5 Canada | |
| And/or CFB Esquimalt Main Warehouse | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Frigate Life Extension (FELEX) Project / Bureau de projet
de prolongation de la vie des frégates (BP FELEX)

455 Blvd de la Carriere

Gatineau

Quebec

K1A 0K2

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Exigences relatives aux marchandises contrôlées
- 1.3 Énoncé du besoin
- 1.4 Date de livraison
- 1.5 Compte rendu
- 1.6 Accords commerciaux

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clases et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions d'expédition – franco à bord Destination et rendu droits acquittés
- 6.8 Destinataires
- 6.9 Instructions relatives à la facturation
- 6.10 Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.11 Lois applicables
- 6.12 Ordre de priorité des documents
- 6.13 Contrat de défense
- 6.14 Programme des marchandises contrôlées – contrat
- 6.15 Marchandises contrôlées
- 6.16 Clauses du Guide des CUA
- 6.17 Préparation en vue de livraison
- 6.18 Exigence en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000
- 6.19 Documents de sortie – distribution
- 6.10 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A – LISTE DE PRIX – PIÈCES DE RECHANGE POUR L'INTÉGRATION DES SYSTÈMES DE COMBAT #2

ANNEXE B – PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

ANNEXE C – LES ARTICLES NÉCESSITANT LES SPÉCIFICATIONS D'EMBALLAGE D-LM-008-035/SF-001 DES FORCES CANADIENNES

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette demande de soumissions.

1.2 Exigences relatives aux marchandises contrôlées

A9130T 2014-11-27 Programme des marchandises contrôlées - soumission

1.3 Énoncé du besoin

L'exigence est détaillée dans « *l'Annexe A – Liste de prix – pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2* ».

1.4 Date de livraison

L'achat initial de pièces de rechange, tel que détaillé à « *l'Annexe A – Liste de prix – pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2* », doivent être reçues selon les délais soumis avec la soumission.

1.5 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **quinze (15)** jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.6 Accords commerciaux

L'exigence est exclue des accords commerciaux internationaux (ALENA, AMP-OMC). Les dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) s'appliquent.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B100T 2014-06-26 Condition du matériel – soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **dix (10)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique - 1 copie papier et 1 copie électronique sur CD

Section II : Soumission financière - 1 copie papier et 1 copie électronique CD

Section III : Attestations - 1 copie papier

Section IV : Renseignements supplémentaires - 1 copie papier et 1 copie électronique sur CD

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

1. Aucun produit de remplacement

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description à l'Annexe A- Liste de prix - pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération.

2. Produits de remplacement – Remplacement du numéro de pièce du fabricant d'origine de l'équipement

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les produits dont les numéros de pièces ont été remplacés (annulés ou périmés) par le fabricant d'origine de l'Équipement (FOE) doivent être équivalents au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiés dans la demande de proposition et seront considérés lorsque le soumissionnaire fournira :

a. la preuve en présentation une copie d'un certificat de conformité du FOE fournissant une justification/explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des pièces du FOE spécifiés et sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiés; ou

b. toute l'information technique requise afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéros de pièce.

Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les **cinq (5)** jours ouvrables, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

Section II : Soumission financière

1. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement et « *l'Annexe A – Liste de prix – pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2* ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
2. Les soumissionnaires ne sont pas obligés de proposer un prix pour chaque élément de la demande de soumissions pour être évalué.
3. Les soumissionnaires doivent fournir les prix individuels pour chaque destination.
4. Plus d'un contrat peut être attribué en réponse à cette demande de soumissions.
5. Pour les *quantités en option*, les soumissionnaires doivent fournir les frais de transport exclus des prix unitaires fermes.

Fluctuation du taux de change

C3011T 2013-11-06 Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Meilleure date de livraison – soumission

Le Canada demande que les soumissionnaires présentent les renseignements suivants :

Livraison :

Quantité initiale

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Bien que les livraisons sont demandés tel que mentionnés dans la partie 1, les soumissionnaires sont priés d'indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte dans « *l'Annexe A- Liste de prix – pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2* ».

Quantité en option

Pour la quantité en option, les soumissionnaires sont priés d'indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte en remplissant « *l'Annexe A – Liste de prix – pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2* ».

Représentants du fournisseur :

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements de la personne ressource comme suit :

Renseignements généraux :

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

a) Critères d'évaluation techniques obligatoires – Numéro de pièce et COF/CAGE

Les soumissionnaires doivent indiquer à « *l'Annexe A – Liste de prix – pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2* », le numéro de pièce et le numéro de COF/CAGE offert.

b) Critères d'évaluation techniques obligatoire- fabricant d'origine de l'Équipement

Le fabricant doit être le fabricant d'origine de l'Équipement.

4.1.2 Évaluation financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en remplissant « *l'Annexe A- Liste de prix – pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2* ».

Les soumissions seront seulement évaluées en fonction des prix unitaires fermes fournis pour la quantité initiale.

Les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions sera utilisé comme facteur de conversion.

Les soumissionnaires doivent leur soumission dans une seule monnaie seulement. Plusieurs devises seront refusées.

Quantité initiale

Les soumissionnaires doivent fournir les prix unitaires fermes DDP - rendu droits acquittés pour deux destinataires énumérés à la Section 6.8 *Destinataires*, règles Incoterms® 2010, Taxes applicables inclus.

Quantité en option

Les soumissionnaires doivent fournir les prix unitaires fermes DDP, règles Incoterms® 2010, les taxes applicables et les frais de transport *exclus*.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sur un point par point de base. Par conséquent, plusieurs contrats pourraient être attribués.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe [Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation](#) remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à « *l'Annexe A – Liste de prix – pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2* ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens doivent être livrés à destination tel que décrit à « *l'Annexe A – Liste de prix - pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2* ».

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux décrits dans « *l'Annexe A – Liste de prix - pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2* » du contrat selon les mêmes conditions et au prix/taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 31 jours civils avant le 31 décembre 2020.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jaime-Lynn Saulnier
Titre : Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Direction : Direction des grands projets – mer
Projet de prolongation de la vie des frégates

Adresse : 455, boul. de la Carrière, 3em étage, 3-NB25
Gatineau, Québec K1A 0S5

Téléphone : 819-939-3256
Courriel : jaime-lynn.saulnier@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable des achats

Le responsable des achats pour le contrat est: **(à communiquer au moment de l'attribution du contrat)**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le responsable des achats représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en œuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter des questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est: **(à communiquer au moment de l'attribution du contrat)**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.4 Autorité de l'assurance de la qualité

Directeur de l'assurance de la qualité
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A 0K2
À l'attention de : DAQ 5-3
Téléphone : 819-939-0174

Qui est l'autorité de l'assurance de la qualité pour tous les travaux à fournir en vertu des termes de ce contrat et de certifier le travail.

6.5.5 Représentant de l'entrepreneur

Renseignements généraux

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Quantité Initiale

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes tels que précisés à « l'Annexe A – Liste de prix – pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combats #2 » pour un coût de _____ \$ (CDN). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Quantité en option

Si le Canada exerce son option, à condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes tels que précisés à « l'Annexe A – Liste de prix – pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combats #2 » pour un coût de _____ \$ (CDN). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.6.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6.3 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

| | | |
|--------|------------|---|
| C2000C | 2007-11-30 | Taxes- entrepreneur établi à l'étranger |
| C2611C | 2007-11-30 | Droits de douane – l'entrepreneur est l'importateur |
| C2800C | 2013-01-28 | Cote de Priorité |
| C2801C | 2014-11-27 | Cote de priorité – entrepreneurs établis au Canada |

6.7. Instructions d'expédition – franco à bord Destination et rendu droits acquittés

Les biens doivent être expédiés et livrés rendu droits acquittés (RDA) à l'une des destinations indiquées à « *l'Annexe A – Liste de prix – pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2* » selon les Incoterms® 2010, les taxes applicables sont exclus.

L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane.

6.8 Destinataires

L'entrepreneur doit livrer les articles à l'adresse suivante :

Commandant de formation
Arsenal canadien de Sa majesté
Édifice D206
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3K 5X5
Canada

Et/ou

Base des Forces canadiennes Esquimalt
Entrepôt principal
Édifice 66 Colwood
Victoria, Colombie-Britannique
V9A 7N2
Canada

6.9 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Chaque facture doit être appuyée par:

- a) La date

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- b) Le nom et l'adresse du destinataire
- c) Le numéro de l'article, le numéro de pièce, le numéro de référence et la description
- d) Le prix unitaire et la quantité
- e) Le numéro du contrat

3. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Ministère de la Défense nationale
Quartier générale de la Défense nationale
101, rue Colonel By
Ottawa, Ontario K1A 0K2
À l'attention de : DO Mar 7-2-2

- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

4. Le paiement ne sera effectué que sur réception de factures appropriées dûment accompagnées des documents de sortie spécifiques et/ou tout autre document demandé en vertu du présent contrat. Les factures ne doivent pas être soumises avant la livraison du matériel.

5. Les factures ne doivent pas être soumises plus d'une fois par mois dans le cas de livraisons multiples.

6. Si le paiement doit être effectué à une adresse autre que l'adresse sur la page couverture du contrat, l'adresse de paiement doit être clairement identifiée ci-dessous, ainsi que sur la facture.

Nom de la compagnie : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Province/État : _____
Code Postal/ZIP : _____

6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.11 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04);
- c) « *Annexe A, Liste de prix – pièces de rechange pour l'intégration des systèmes de combat #2* »;
- d) « *Annexe B, Programme de Contrats Fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation* »;
- e) « *Annexe C, Les articles nécessitant les spécifications d'emballage D-LM-008-035/SF-001 des Forces canadiennes* »;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.13 Contrat de défense

A9006C 2012-07-16 Contrat de défense

6.14 Programme des marchandises contrôlées – contrat

A9131C 2014-11-27 Programme des marchandises contrôlées – contrat

6.15 Marchandises contrôlées

B4060C 2011-05-16 Marchandises contrôlées

6.16 Clauses du Guide des CCUA

| | | |
|--------|------------|--|
| B1006C | 2014-06-26 | Condition du matériel - contrat |
| B7500C | 2006-06-16 | Marchandises excédentaires |
| D0050C | 2007-05-25 | Certificat d'utilisateur final |
| D2000C | 2007-11-30 | Marquage |
| D2001C | 2007-11-30 | Étiquetage |
| D2025C | 2013-11-06 | Matériaux d'emballage en bois |
| D3010C | 2016-01-28 | Livraison de marchandises dangereuses/produits dangereux |
| D3015C | 2014-09-26 | Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage |
| D5510C | 2014-06-26 | Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada |
| D5515C | 2010-01-11 | Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis |
| D5540C | 2010-08-16 | ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (Code d'assurance de la qualité Q) |
| D5545C | 2010-08-16 | ISO 9001:2008 - Systèmes de management de la qualité - Exigences |

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

| | | |
|--------|------------|--|
| D5604C | 2008-12-12 | (Code d'assurance de la qualité C) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi à l'étranger |
| D5605C | 2010-01-11 | Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi aux États-Unis |
| D5606C | 2012-07-16 | Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi au Canada |
| D6010C | 2007-11-30 | Palettisation |
| D9002C | 2007-11-30 | Ensembles incomplets |
| G1005C | 2008-05-12 | Assurances |

6.17 Préparation en vue de la livraison

L'entrepreneur doit préparer la livraison des articles à « *l'Annexe C – Les articles nécessitant les spécifications d'emballage D-LM-008-035/SF-001 des Forces canadiennes* », conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-035/SF-001, Composants, sous-ensembles et matériels électroniques contre les décharges électrostatiques.

6.18 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer tous les autres articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

6.19 Documents de sortie – distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- Une (1) copie à l'autorité contractante;
- Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
À l'attention de : DO Mar 7-2-2

- Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-178639/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-178639

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
010fx.W8482-178639

Id de l'acheteur - Buyer ID
010fx
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.20 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par la Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisé pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites ci-dessous.

Le Canada pourra :

- a) Résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement ; ou
- b) Garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

ANNEXE B

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), en vertu de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'[Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC – Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

| Line Item | Item Name | Dénomination | NSN/NNO |
|-----------|--|---|------------------|
| 12 | FAN,TUBEAXIAL | VENTILATEUR HELICOIDE,SANS REDRESSEUR | 4140-00-104-2655 |
| 14 | FAN,TUBEAXIAL | VENTILATEUR HELICOIDE,SANS REDRESSEUR | 4140-01-468-7618 |
| 15 | FAN ASSEMBLY,CENTRIFUGAL | VENTILATEURS,CENTRIFUGE,ENSEMBLE | 4140-01-561-5099 |
| 17 | FAN,TUBEAXIAL | VENTILATEUR HELICOIDE,SANS REDRESSEUR | 4140-01-606-2704 |
| 26 | HEATING ELEMENT,ELECTRICAL,NONIMMERSION | ELEMENT CHAUFFANT,ELECTRIQUE,NON IMMERSIBLE | 4520-01-616-6356 |
| 27 | HEATING ELEMENT,ELECTRICAL,NONIMMERSION | ELEMENT CHAUFFANT,ELECTRIQUE,NON IMMERSIBLE | 4520-01-616-6376 |
| 28 | HEATING ELEMENT,ELECTRICAL,NONIMMERSION | ELEMENT CHAUFFANT,ELECTRIQUE,NON IMMERSIBLE | 4520-01-616-6385 |
| 36 | ACTUATOR,HYDRAULIC-PNEUMATIC,ROTARY | ACTIONNEUR,HYDRAULIQUE/PNEUMATIQUE,ROTATIF | 4810-20-008-0187 |
| 51 | CONTROL,INTERCOMMUNICATION SET | COMMANDE,RESEAU INTERCOMMUNICATION | 5830-01-455-2920 |
| 52 | MODULATOR,RADAR | MODULATEUR,RADAR | 5840-01-454-6952 |
| 53 | PROCESSOR,RADAR DATA | PROCESSEUR,DONNEES DE RADAR | 5840-01-596-8997 |
| 54 | SWITCH,ELECTRONIC | COMMUTATEUR ELECTRONIQUE | 5895-01-567-8769 |
| 55 | PROCESSOR,COMMUNICATION GATEWAY | PROCESSEUR,CENTRE DE TRANSIT INTERNATIONAL | 5895-01-596-8518 |
| 57 | SWITCH,ELECTRONIC | COMMUTATEUR ELECTRONIQUE | 5895-01-596-8885 |
| 59 | COMMUNICATIONS CONTROL SET | CONTROLEUR DES COMMUNICATIONS,ENSEMBLE | 5895-01-601-4384 |
| 60 | AMPLIFIER-POWER SUPPLY | AMPLIFICATEUR/ALIMENTATION | 5895-01-606-4401 |
| 61 | SWITCHING GROUP,AUDIO FREQUENCY | COMMUTATION AUDIOFREQUENCE,SOUSENSEMBLE | 5895-01-616-4100 |
| 62 | ELECTRONICS ASSEMBLY,POWER,CONTROL | *ELECTRONICS ASSEMBLY,POWER,CONTROL | 5895-01-616-6361 |
| 63 | DIGITAL DATA STORAGE SYSTEM | SYSTEME DE STOCKAGE DE DONNEES DIGITALES | 5895-01-619-9803 |
| 65 | RESISTOR,VOLTAGE SENSITIVE | VARISTANCE | 5905-01-129-4879 |
| 77 | FILTER SUBASSEMBLY | FILTRE,SOUS-ASSEMBLAGE | 5915-01-548-3128 |
| 84 | ABSORBER,OVERVOLTAGE | PROTECTEUR,SURTENSION | 5920-01-616-6379 |
| 86 | CIRCUIT BREAKER | DISJONCTEUR | 5925-01-485-9235 |
| 87 | CIRCUIT BREAKER | DISJONCTEUR | 5925-01-548-3130 |
| 88 | CIRCUIT BREAKER | DISJONCTEUR | 5925-01-556-1442 |
| 89 | CIRCUIT BREAKER | DISJONCTEUR | 5925-01-556-1573 |
| 90 | CIRCUIT BREAKER | DISJONCTEUR | 5925-01-591-4065 |
| 108 | SWITCH,TOGGLE | INTERRUPTEUR,A BASCULE | 5930-20-006-9830 |
| 109 | SWITCH,TOGGLE | INTERRUPTEUR,A BASCULE | 5930-20-006-9831 |
| 110 | SWITCH,TOGGLE | INTERRUPTEUR,A BASCULE | 5930-20-006-9832 |
| 113 | DIGITAL RECORDING SYSTEM | *DIGITAL RECORDING SYSTEM | 5935-20-A0M-3250 |
| 114 | RELAY,ELECTROMAGNETIC | RELAIS,ELECTROMECHANIQUE | 5945-01-212-0842 |
| 115 | RELAY,ELECTROMAGNETIC | RELAIS,ELECTROMECHANIQUE | 5945-01-212-0843 |
| 116 | RELAY,ELECTROMAGNETIC | RELAIS,ELECTROMECHANIQUE | 5945-01-218-7925 |
| 117 | RELAY,ELECTROMAGNETIC | RELAIS,ELECTROMECHANIQUE | 5945-01-616-7295 |
| 124 | SEMICONDUCTOR DEVICE,DIODE | SEMI-CONDUCTEUR,DIODE | 5961-01-147-8971 |
| 125 | RECTIFIER,SEMICONDUCTOR DEVICE,UNITIZED | REDRESSEUR SEMI-CONDUCTEUR,MODULE | 5961-01-150-4624 |
| 126 | SEMICONDUCTOR DEVICES,UNITIZED | MODULE A SEMI-CONDUCTEURS | 5961-12-378-7047 |
| 127 | ELECTRONIC MODULE,STANDARDIZED | MODULE ELECTRONIQUE,STANDARDISE | 5963-01-618-7381 |
| 128 | LOUDSPEAKER,ELECTROMAGNETIC | HAUT-PARLEUR,ELECTROMAGNETIQUE | 5965-01-616-6359 |
| 130 | LIGHT EMITTING DIODE | DIODE ELECTROLUMINESCENTE | 5980-01-496-4854 |
| 134 | RESOLVER,ELECTRICAL | RESOLVER,ELECTRIQUE | 5990-66-140-4911 |
| 135 | CIRCUIT CARD ASSEMBLY | CARTE IMPRIMEE,EQUIPEE | 5998-01-485-9243 |
| 136 | CIRCUIT CARD ASSEMBLY | CARTE IMPRIMEE,EQUIPEE | 5998-01-596-8532 |
| 137 | BACKPLANE ASSEMBLY | PANNEAU ARRIERE DE CONNEXION EQUIPE | 5998-01-616-6354 |
| 138 | CIRCUIT CARD ASSEMBLY | CARTE IMPRIMEE,EQUIPEE | 5998-01-616-6372 |
| 139 | CIRCUIT CARD ASSEMBLY | CARTE IMPRIMEE,EQUIPEE | 5998-01-616-6387 |
| 140 | ELECTRONIC COMPONENTS ASSEMBLY | COMPOSANTS ELECTRONIQUES,ASSEMBLES | 5998-01-617-1524 |
| 141 | ELECTRONIC COMPONENTS ASSEMBLY | COMPOSANTS ELECTRONIQUES,ASSEMBLES | 5998-12-355-8180 |
| 142 | ELECTRONIC COMPONENTS ASSEMBLY | COMPOSANTS ELECTRONIQUES,ASSEMBLES | 5998-20-007-5880 |
| 143 | CIRCUIT CARD ASSEMBLY | CARTE IMPRIMEE,EQUIPEE | 5998-22-285-1812 |
| 144 | CIRCUIT CARD ASSEMBLY | CARTE IMPRIMEE,EQUIPEE | 5998-99-513-9339 |
| 149 | DISTRIBUTION BOX | BOITE DE DISTRIBUTION | 6110-01-601-4048 |
| 150 | CONTACTOR,MAGNETIC | CONTACTEUR,MAGNETIQUE | 6110-01-606-1604 |
| 151 | PANEL,POWER DISTRIBUTION | TABLEAU,DISTRIBUTEUR D'ENERGIE | 6110-01-616-6365 |
| 152 | PANEL,CONTROL,ELECTRICAL-ELECTRONIC EQUI | TABLEAU,COMMANDE,EQUIPEMENT ELECTRIQUE/ELECTRONIQUE | 6110-01-616-6366 |
| 153 | PANEL,CONTROL,ELECTRICAL-ELECTRONIC EQUI | TABLEAU,COMMANDE,EQUIPEMENT ELECTRIQUE/ELECTRONIQUE | 6110-01-616-6368 |
| 154 | PANEL,POWER DISTRIBUTION | TABLEAU,DISTRIBUTEUR D'ENERGIE | 6110-01-616-6378 |
| 156 | POWER SUPPLY | ALIMENTATION | 6120-01-616-6352 |
| 157 | POWER SUPPLY | ALIMENTATION | 6130-01-485-9234 |
| 159 | POWER SUPPLY | ALIMENTATION | 6130-01-616-6388 |
| 160 | POWER SUPPLY | ALIMENTATION | 6130-01-625-6259 |
| 161 | POWER SUPPLY | ALIMENTATION | 6130-12-380-5998 |
| 162 | POWER SUPPLY | ALIMENTATION | 6130-20-007-4537 |
| 163 | POWER SUPPLY | ALIMENTATION | 6130-20-007-4538 |
| 164 | POWER SUPPLY | ALIMENTATION | 6130-20-007-4547 |
| 168 | POWER STRIP,ELECTRICAL OUTLET | BORNE PLATE,PRISE DE COURANT | 6150-20-007-5877 |
| 169 | PANEL,INDICATING,LIGHT TRANSMITTING | PANNEAU,SIGNALISATION,TRANSMISSION DE LUMIERE | 6220-01-616-6355 |
| 170 | BUZZER | RONFLEUR | 6350-01-496-3339 |
| 173 | METER,TIME TOTALIZING | COMPTEUR,HORAIRE,TOTALISATEUR | 6645-01-485-9241 |
| 188 | SERVER,ST | *SERVER,ST | 7021-20-A0H-9019 |
| 189 | INTERFACE UNIT,DATA TRANSFER | INTERFACE,TRANSFERT DE DONNEES | 7025-01-631-1228 |
| 190 | SWITCH,NETWORK | *SWITCH,NETWORK | 7025-01-536-0686 |
| 191 | PRINTER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | IMPRIMANTE,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7025-01-572-5623 |
| 192 | DISPLAY UNIT | UNITE DE VISUALISATION | 7025-01-575-4764 |
| 193 | INTERFACE UNIT,DATA TRANSFER | INTERFACE,TRANSFERT DE DONNEES | 7025-01-593-3411 |
| 194 | INTERFACE UNIT,DATA TRANSFER | INTERFACE,TRANSFERT DE DONNEES | 7025-01-596-8907 |
| 195 | INTERFACE UNIT,DATA TRANSFER | INTERFACE,TRANSFERT DE DONNEES | 7025-01-596-8908 |
| 196 | INTERFACE UNIT,DATA TRANSFER | INTERFACE,TRANSFERT DE DONNEES | 7025-01-596-8909 |
| 197 | LIBRARY,STORAGE NETWORKING | ROBOT MAGNETIQUE,STOCKAGE,BANDES DE DONNEES | 7025-01-601-7331 |
| 198 | TRACKBALL,DATA ENTRY | BOULE,ENTREE DE DONNEES | 7025-01-616-4497 |
| 199 | DISPLAY UNIT | UNITE DE VISUALISATION | 7025-01-616-9881 |
| 200 | DISPLAY UNIT | UNITE DE VISUALISATION | 7025-01-616-9885 |
| 201 | DISPLAY UNIT | UNITE DE VISUALISATION | 7025-01-616-9892 |
| 202 | INTERFACE UNIT,AUTOMATIC DATA PROCESSING | BLOC INTERFACE,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7025-17-121-8790 |
| 203 | DISK DRIVE UNIT | UNITE DE DISQUES | 7025-20-007-4451 |
| 204 | INTERFACE UNIT,DATA TRANSFER | INTERFACE,TRANSFERT DE DONNEES | 7025-20-007-4586 |
| 205 | DISK DRIVE UNIT | UNITE DE DISQUES | 7025-20-008-0208 |
| 206 | MEMORY UNIT,DATA STORAGE | UNITE DE MEMOIRE,DONNEES | 7025-20-008-5164 |
| 207 | PE R620 TTC SERVER - SPECIFIC CONFIG | *PE R620 TTC SERVER - SPECIFIC CONFIG | 7035-20-A0J-1880 |

| | | | |
|-----|--|---|------------------|
| 208 | VIDEO INTERFACE MODULE | CARTE IMPRIMEE,EQUIPEE | 5998-01-656-4684 |
| 209 | INTERFACE UNIT,AUTOMATIC DATA PROCESSING | BLOC INTERFACE,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7025-41-000-6887 |
| 210 | PROCESSOR,GATEWAY | PROCESSEUR,PASSERELLE | 7025-51-000-8295 |
| 211 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-4159 |
| 212 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-4578 |
| 213 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-4587 |
| 214 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-4592 |
| 215 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-4595 |
| 216 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-4598 |
| 217 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-4611 |
| 218 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-4635 |
| 219 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-4642 |
| 220 | PE R630 E5-2600 V3 ESX SERVER, SPECIFIC | PE R630 E5-2600 V3 ESX SERVER - SPECIFIC | 7035-20-A0M-2454 |
| 221 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-4685 |
| 222 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-4944 |
| 223 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-4945 |
| 224 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-01-616-5683 |
| 225 | SERVER,AUTOMATIC DATA PROCESSING | SERVEUR,TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES | 7035-20-007-4608 |
| 226 | SWITCHING UNIT,ELECTRONIC COMMAND SIGNAL | UNITE DE COMMUTATION,PROGRAMMATEUR DE SIGNAUX ELECTRONIQUES DE COMMANDE | 7035-51-000-8294 |
| 227 | COMPUTER SUBASSEMBLY | CALCULATEUR/ORDINATEUR,SOUS-ASSEMBLAGE | 7050-01-544-3307 |
| 228 | COMPUTER SUBASSEMBLY | CALCULATEUR/ORDINATEUR,SOUS-ASSEMBLAGE | 7050-01-572-2997 |
| 229 | CONVERTER,DIGITAL TO DIGITAL | CONVERTISSEUR,NUMERIQUE/NUMERIQUE | 7050-01-616-4491 |
| 230 | CONVERTER,DIGITAL TO DIGITAL | CONVERTISSEUR,NUMERIQUE/NUMERIQUE | 7050-12-355-8179 |
| 231 | CONVERTER,ANALOG TO DIGITAL | CONVERTISSEUR,ANALOGIQUE/NUMERIQUE | 7050-12-364-7186 |
| 232 | CONVERTER,DIGITAL TO DIGITAL | CONVERTISSEUR,NUMERIQUE/NUMERIQUE | 7050-51-000-8293 |
| 238 | CIRCUIT CARD ASSEMBLY | CARTE IMPRIMEE,EQUIPEE | 5998-20-A0M-1352 |